

Monsieur le maire a rendez-vous avec ses archives

Extrait du *Chroniques d'Archives* n°19 p .14

Une lettre signée du préfet, envoyée via les Archives départementales de l'Isère, vient d'être remise au maire tout fraîchement élu. Dans le tourbillon des décisions urgentes qui accompagne la prise de fonction du maire, le préfet lui demande au contraire de prendre du temps et l'invite à la visite... de sa mairie, pour aller à la rencontre des archives communales !

« que monsieur le maire convie l'ancien édile et des élus à le suivre, précise le courrier préfectoral, et que se munissant du plan du bâtiment, de crayons et de papier, voire même de lampe torche et d'appareil de photo, il parte à la recherche des archives. Ainsi il pourra mener à bien la grande opération de récolement ».

« Récolement » ? Mais que signifie au juste ce mot ? Est-ce obligatoire ? Comment procéder ? s'interroge notre nouveau maire.

Grâce aux renseignements fournis par le site internet des Archives de l'Isère, ces points sont rapidement et dûment éclaircis : « le récolement est un état des lieux des archives ; il consiste en l'établissement d'une liste détaillée des documents les plus importants avec leur localisation ; il est réalisé lors du renouvellement de l'exécutif. Il engage la responsabilité des maires et de ce fait aucun maire (élu ou réélu) ne peut s'en dispenser. »

Il ne reste plus qu'à passer aux travaux pratiques. On ouvre les armoires du secrétariat, on grimpe sur des chaises, on accède aux placards les plus élevés, on escalade des échelles, on traque les recoins oubliés,

on vérifie la cave, on contrôle le grenier, on secoue la poussière, on note scrupuleusement tous les documents importants (délibérations, registres paroissiaux, état civil, plan cadastral).

Et si cette quête des archives s'avère trop aventureuse et compliquée, le nouveau maire jurera « plus jamais ça ! » et prendra les mesures qui s'imposent : contacts avec les ADI pour obtenir les meilleurs conseils, aménagement d'un vrai local pour les archives et classement des dossiers. Le prochain récolement, dans 6 ans, ne sera plus qu'une promenade de santé !

Et les photos prises à l'occasion de cette visite de la mairie (nid de guêpes dans les boîtes d'archives, tapis de mouches mortes, filaments de toiles d'araignée, ...) et exposées en permanence sur le bureau du maire soutiendront sans faillir ces bonnes résolutions !

